

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE
COMMUNE DE SCIONZIER

REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE
ARRÊTÉ N°AMV2024_053

Objet : Arrêté de circulation et de stationnement

Le Maire de Scionzier,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2211-1, L.2212-2, L.2212-5, L.2213-1, L.2213-6,

VU le Code de la Route

Vu la demande présentée par l'entreprise ANT ALPES MARQUAGE en date du 4 avril 2024.

CONSIDERANT qu'il y a lieu de réglementer la circulation durant les travaux de signalisation horizontale,
Avenue des Lacs.

ARRÊTE

ARTICLE 1 : En raison de ces travaux, l'Avenue des Lacs sera en demi-chaussée par alternat manuel du **Jeudi 4 Avril 2024 au Lundi 22 Avril 2024**.

ARTICLE 2 : La signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise.

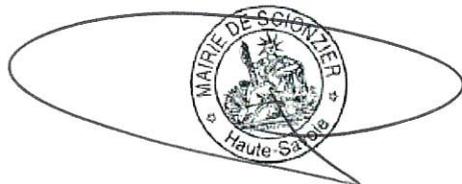
ARTICLE 3 : L'accès des véhicules de sécurité et des riverains devra être maintenu en permanence.

ARTICLE 4 : Monsieur le Directeur Général des services est chargé de l'application du présent arrêté dont ampliation sera adressée aux services de Gendarmerie, Pompiers, Police Municipale, au Pôle Routes Arrondissement de Bonneville et à Monsieur le directeur des Services Techniques Municipaux.

Le Maire de Scionzier certifie que le présent arrêté a été affiché et publié sur le site internet de la Mairie de Scionzier.

Pour extrait conforme au
registre des arrêtés
Scionzier, le
Le Maire,

A Scionzier, le 04/04/2024



Le Maire
Sandro PÉPIN